

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les enfants, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. La limitation du brassage entre groupes d'enfants est désormais requise.

PRÉALABLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Le personnel devra procéder de la même manière.

Le personnel présentant des facteurs de risque connus ne travaillera pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Les inscriptions sont obligatoires sur l'accueil périscolaire. Tout enfant présent sans inscription préalable pourra être refusé.

Le protocole repose sur les fondamentaux suivants :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique en élémentaire en espace clos, et d'une séparation d'un mètre latéral entre les enfants de groupes « classes » différents.
- ❖ L'application des gestes barrières.
- ❖ La limitation du brassage des enfants.
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement des temps périscolaires de l'école dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

CONTRAINTES

Les modalités d'accueils sur les temps périscolaires seront les plus proches de celles de l'école afin de ne pas mettre en difficulté les enfants et les encadrants qui fréquentent les deux structures.

Ainsi pour limiter le brassage des enfants, les groupes formés sur le temps scolaire seront conservés sur les temps périscolaires.

Pour respecter la consigne de distanciation, les arrivées des enfants se feront par les mêmes accès que ceux pour les groupes formés par l'école.

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

À l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les enfants de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les enfants d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'animateur et les enfants ainsi qu'entre les enfants quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre enfants d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les enfants de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

❖ Accueil et sortie des enfants : des horaires échelonnés par des accès individualisés

L'arrivée et le départ de l'accueil périscolaire seront échelonnés selon les besoins des familles à accueillir,

Dès l'entrée de l'école près du rond-point, les enfants seront dirigés par un responsable (par téléphone ou physiquement) vers leurs accès propres. Les parents ne peuvent pas rentrer dans les locaux de l'école pendant l'accueil périscolaire.

Groupe	Classes	Horaires	Accès	Lieu d'accueil
1	TPS/PS et PS/MS	8h35/12h15 et 13h35/16h05	Hall maternel	Hall maternel 1
2	GS/CP et CP/CE1	8h40/12h20 et 13h40/16h10	Hall élémentaire	Hall maternel 2
3	CE1/CE2 et CE2/CM1	8h45/12h25 et 13h45/16h15	Hall élémentaire	Algéco 3
4	CM1/CM2 et CM2	8h35/12h15 et 13h35/16h05	Hall élémentaire	Algéco 4

Pour ce qui est des sorties, elles se feront par les mêmes portes que l'entrée en garderie ou à l'école.

L'accès à l'intérieur des locaux de l'école est interdit à toute personne n'appartenant pas à l'équipe enseignante ou aux personnels de l'école.



Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



❖ Sens de circulation

Pour permettre la distanciation physique, les enfants d'un même groupe se déplaceront en file indienne. Les déplacements des enfants seront limités au strict nécessaire. Des sens et/ou des couloirs de circulation sont mis en place selon des codes couleur (empreintes de pieds et de mains).

❖ Passage aux toilettes

Un adulte supervisera le lavage des mains tout en préservant l'intimité des enfants.

❖ Le matériel

- Le prêt de matériel sera autorisé entre enfants appartenant au même groupe classe,
- Les jeux (ballons, vélos...) sur les cours de récréation seront mis à disposition de chaque groupe « classe »,
- Les structures de jeux sont utilisées selon un planning établi
- Aucun jeu ou objet de la maison ne sera accepté.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières rappelés dans le présent guide doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Tout au long de ce temps périscolaire, les agents en charge des enfants présenteront et expliqueront avec pédagogie les règles et gestes barrières.



❖ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



❖ Le port du masque

Pour les personnels (Animateur, ATSEM)

La collectivité a mis à disposition de ses agents en contact direct avec les enfants au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de 1 masque par jour de présence dans les écoles. Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Pour les enfants

Pour les enfants des écoles **maternelles**, le port de masque est à proscrire.

Pour les enfants des écoles **élémentaires à partir du CP**, le port du masque est obligatoire.

❖ La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **10 minutes à chaque fois**. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant l'accueil périscolaire sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants et le soir pendant le nettoyage des locaux.


LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ENFANTS


La stabilité des classes et des groupes d'enfants contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. **L'objectif est de limiter les croisements entre les enfants de chaque groupe, l'accueil périscolaire devra également intégrer cette contrainte en respectant les groupes constitués.**


L'accueil périscolaire autant que possible se fera en extérieur et sera organisé par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.


❖ L'encadrement

Les animateurs des temps périscolaires devront non seulement proposer des activités pour divertir les enfants, mais également veiller au respect des mesures contraignantes qu'implique la situation actuelle. Ils seront les garants de la sécurité physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés. Pour cette raison, ils seront plus nombreux dès l'application du protocole :

 Un responsable sera sur la structure de 8h à 8h35 et de 16h15 à 18h qui guidera les enfants à leur arrivée ou départ

 Deux animateurs ou ATSEM (élémentaires et maternelles) seront chargés d'accueillir les enfants dans leur zone de 7h à 7h30 et de 17h30 à 19h

 Trois animateurs ou ATSEM encadreront les enfants de 7h30 à 8h35

 Quatre animateurs ou ATSEM encadreront les enfants de 16h15 à 17h30

Des renforts seront prévus selon les besoins du jour

Protocole sanitaire

De l'accueil périscolaire - COVID



LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus (voir fiche Nettoyage et désinfection).

3 personnes (Marie Christine, Anne Marie et Pascale) interviendront le midi et le soir pour le nettoyage approfondi ou régulier.

❖ Sanitaires :

- Le nombre d'enfants présents dans les sanitaires sera égal au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents.
- L'évacuation de poubelles se fera aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.
- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés avec un produit virucide répondant aux normes NF EB 14476 tous les jours

❖ Salles de classe :

- Toutes les classes et les espaces communs, les poignées, les robinets, les chasses d'eau, les interrupteurs seront nettoyés et désinfectés tous les soirs et le midi pour les points contacts ou selon leur utilisation les soirs selon les normes en vigueur
- Ces opérations de nettoyage-désinfection ne pourront se faire en présence des enfants. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des enfants.